



N° 48

Jun 2022

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



Édito...

Dans ce numéro :

| | |
|---|----------|
| SOMMAIRE : édit | p. 1 |
| - Infos pratiques..... | p. 2 |
| - Infos pratiques..... | p. 3 |
| - Budget..... | p. 4-5 |
| - Travaux..... | p. 6-7 |
| - Permis de construire..... | p. 8 |
| - CPI, nouveaux électeurs..... | p. 9 |
| - Les oiseaux en été..... | p. 10 |
| - Le pont du canal..... | p. 10 |
| - Fresques sur les transformateurs..... | p. 11 |
| - Panneaupocket, élagage..... | p. 11 |
| - Le bureau de poste..... | p. 12 |
| - Sécurité..... | p. 13-16 |
| - Baignade..... | p. 17 |
| - Inter-communalité | |
| - Budget de la COM-COM..... | p. 18 |
| - GEMAPI..... | p. 19 |
| - Portail famille..... | p. 20 |
| - Libre propos..... | p. 21 |
| - Vie associative | |
| - Manifestations..... | p. 22 |
| - FCV, concours de pétanque..... | p. 23 |
| - État civil..... | p. 24 |
| - Les commerces..... | p. 25 |

L'eau est un bien précieux. Il est naturel pour nous, occidentaux, de tourner le robinet et de la voir couler. Qui sait combien de kilomètres elle a parcouru pour arriver jusqu'à notre évier, notre lavabo, notre baignoire ou notre douche ? Qui sait combien de temps elle va mettre pour retourner au ruisseau puis à la rivière où elle sera à nouveau pompée ?

Plus largement, le cycle de l'eau, depuis la création de notre planète, est source de vie. C'est un véritable enjeu que de protéger les ressources en eau existantes et en trouver de nouvelles. C'est cette ressource en eau qui va diriger demain les populations et définir les dimensions des zones habitables.

Pour que l'été se passe sans encombre et sans coupure, économisons là !

Baignade dans les rivières, les plans d'eau, la mer ou les canaux, l'été se promet d'être joyeux. Pour qu'il le reste, le Ministère chargé des Sports relance une campagne intitulée « Coule pas ton été ». Ce slogan doit vous alerter. Les joies de l'eau ne sont pas sans danger et qu'il y aura encore malheureusement des accidents dus à l'imprudence des baigneurs.

Soyons attentifs également aux alertes lancées par Météo France lorsque se profilent des orages, et pensons aux habitants des villages sinistrés récemment par des chutes de grêlons géants.

Nous avons senti le retour à une vie associative estivale à Saint Seine sur Vingeanne le week-end de la Pentecôte avec un concert à l'église et la visite du clocher. Après un concours de pétanque, un championnat de ligue régionale de ball-trap, nous retrouvons cet été les manifestations habituelles. Au moins, deux fois, le village tout entier s'anima. Après une torpeur de deux années, il est parfois compliqué de retrouver l'enthousiasme collectif mais je suis certain qu'il reviendra rapidement.

Sans oblitérer déjà l'été, le conseil municipal garde un œil sur la rentrée et les orientations qui seront à prendre en ce qui concerne les énergies renouvelables, la destination d'un bâti ancien et les travaux de voirie à inscrire dans les programmes de subventions de nos partenaires pour 2023.

La vie municipale ne s'arrête jamais mais c'est toujours un plaisir de développer des projets et de contribuer au bien-être des Saint Seinoises et Saint Seinois.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été, au bord de la Vingeanne, élément très important de notre patrimoine commun, ressource à préserver...

Christian CHARLOT
Maire

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, le mardi de 17h à 18h30, le jeudi de 8h30 à 10h, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**, fax : **09 74 71 82 33**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 87 31 57 72. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : SMOM : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie de Fontaine-Française : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Hébergement :

- Château de Rosières : 06 37 58 68 52.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74
- ⇒ Le club du 3^{ème} âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Florentin PAUFFARD : 06 30 18 41 98
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51
- ⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51
- ⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette BERTIN : 06 81 41 09 71
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32
- ⇒ Anciens Combattants et correspondant Défense : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72
- ⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Marylin LEONARD : 07 86 70 97 15

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)
- Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, rue de l'Église : 03 80 75 84 45
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13
- Ostéopathe : Alisée VALADE, maison médicale : 06 31 22 99 76

Les services de santé à proximité :

Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22

Marcilly-sur-Tille :

- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86-Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

PMI (protection maternelle et infantile) : 1^{er} jeudi après midi de chaque mois. RDV au 03 80 63 25 20

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2022, LA COMMUNE SE DONNE LES MOYENS

Le budget de la **commune de Saint Seine sur Vingeanne** a été comme chaque année réalisé avec l'appui de la Trésorière des finances publiques.

Il s'appuie sur ce qui a été réalisé en 2021 en dépenses de fonctionnement avec des **revalorisations** (+18.65% au total).

Il a été prévu de ne **pas augmenter** le chapitre « Achats » qui concerne les petites fournitures et les fluides. Nous avons choisi **d'évaluer** régulièrement la consommation (électricité, gazole...) et de réaliser des transferts de charges plutôt que de mobiliser des crédits dès le mois de mars alors que la **conjoncture est très fluctuante**.

La part de **Services Extérieurs** du budget communal comprend les **frais de garderie de l'ONF** basés sur un pourcentage des ventes de l'année précédente. Outre les augmentations déjà annoncées et matérialisées de certaines prestations (assurances, maintenances), ce sont ces frais de garderie qui font **augmenter ce chapitre de manière significative** (+46.39%). C'est paradoxalement **plutôt bon signe** car cela prouve que les **ventes de bois** en 2021 ont été **fructueuses** (plus de 75 000€). Souhaitons que cette année, il en soit ainsi également !

Les rémunérations sont en hausse de 14.7% cette année, une revalorisation des salaires dans la fonction publique ayant été annoncée.

Les charges d'adhésion auprès de nos partenaires augmentent de 21%, cela représente 6 700 € en valeur absolue.

Les **recettes de fonctionnement** sont en **hausse également** (+ 18,65%). Malgré la **baisse des dotations de l'État** (-5%), nous allons profiter d'une hausse des cours du bois pour certainement réalisé une **bonne vente 2022** (+67% de prévus sur ce chapitre). **La forte hausse nationale des valeurs locatives** (+3.4%) **impacte notre budget** et principalement la partie « impôts et taxes » (+8%).

Les **taux d'imposition n'augmenteront pas en 2022**, nous avons estimé que cette forte progression des valeurs locatives allait déjà pénaliser les ménages.

L'**augmentation** du budget de fonctionnement **profite au budget d'investissement** car nous avons décidé **d'augmenter** de +26.45%, soit près de 10 000€, la **participation communale**

pour 2022 et atteindre un total de 237 060€ d'investissements.

Le **remboursement des capitaux empruntés** au cours de ces 15 dernières années (Poste – Eglise – Forêt – Maison Denojean) représente 11.7% du budget d'investissement (27 791€).

La **fin de l'étude de faisabilité** du projet de la Maison Denojean (honoraires du maître d'œuvre, des bureaux de contrôle, des études de sol) est la plus grosse part du BP investissement 2022 (30%). Terminée, elle nous laisse maintenant champs libre pour avancer concrètement.

Il nous est apparu **nécessaire** de réaliser des **dépenses d'investissement sur la voirie**, notamment en redessinant le schéma d'évacuation des eaux pluviales dans 4 secteurs du village (Rte de Fontaine, Château, Rue Haute du Chanoy et Rue du Mur) et en rénovant plusieurs centaines de mètres de chemin communaux. 40 000€ investis pour **préserver la structure** des voies.

L'**achat d'une nouvelle tondeuse** (16 680€), des **plantations en forêt** communale et sur 2 parcelles de la commune, quelques achats de matériels, la maintenance sur des poteaux incendie et sur les cloches viennent compléter les dépenses d'investissement 2022, ainsi qu'une extension du réseau électrique d'éclairage public.

Comme chaque année, le **Conseil Départemental** nous vient en aide pour les travaux de voirie, mais c'est **surtout l'excédent de fonctionnement** de la commune qui vient en appui de ces dépenses (vente de 2 terrains, excédent 2021, participation 2022), **pour 90% !**

Au cours de ces **2 dernières années** et leurs **aléas** connus de tous (Covid – situation internationale), le Conseil Municipal a choisi de **soutenir l'investissement**, de le **développer** sans avoir recours à l'emprunt, ni hausse des taux. Restons prudents pour les prochains mois et prochaines années, **les répercussions des crises successives ne sont certainement pas encore terminées**.

**COMMUNE DE SAINT SEINE SUR VINGEANNE
BUDGET PREVISIONNEL 2022**

CHARGES EN €

| | |
|--|----------------|
| ACHATS | 29 550 |
| Combustibles, carburants, fournitures d'entretien, fournitures d'équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives... | |
| SERVICES EXTERIEURS | 52 480 |
| Locations, petits travaux de voirie, entretien forêt, entretien matériel roulant, entretien bâtiments, maintenance, assurances, frais postaux, télécommunications, frais de réception, frais de déplacement. | |
| IMPÔTS ET TAXES | 2 520 |
| CHARGES DE PERSONNELS | 103 700 |
| FNGIR (participation à l'ex taxe professionnelle) | 29 048 |
| AUTRES CHARGES | 37 857 |
| Service incendie, Siceco, transports scolaires, intérêt emprunt... | |
| Part communale des travaux et investissements | 45 816 |
| TOTAL | 300 971 |

PRODUITS EN €

| | |
|---|----------------|
| PRODUITS DES SERVICES ET VENTE | 30 670 |
| Coupes de bois, affouages, locations, droits de chasse, | |
| IMPÔTS ET TAXES | 178 072 |
| Impôts locaux, droits de mutation (conseil départemental) | |
| DOTATIONS DE L'ETAT | 53 706 |
| REVENUS DES IMMEUBLES | 15 000 |
| EXCEDENT REPORTÉ | 23 523 |
| TOTAL | 300 971 |

LES TRAVAUX : LA COMMUNE MAÎTRE D'OUVRAGE

Travaux. Certains travaux prévus au budget 2022 ont déjà été réalisés, d'autres le seront d'ici la fin de l'année.

Deux chemins ruraux ont été remis en état avec la mise en place après arasement d'un revêtement en « grave ciment » censé être **plus résistant** et donc mieux adapté au trafic lourd d'engins agricoles; l'avenir nous l'espérons, le confirmera.

Le chemin communal n°131 dit « de la prairie », situé en prolongation de la rue de la Tour, propriété de la commune, jusqu'à l'aqueduc d'entrée de la prairie, **soit 230m**, a subi une réfection totale.

Le second n° 11 dit « du bois de la cour » n'a subi qu'une réfection partielle sur **120m**, dans un secteur particulièrement sollicité.

Suite aux **différents dégâts des eaux** consécutifs aux orages de juillet 2021, afin de **limiter les risques de renouvellement** du phénomène, des travaux de mise en place de bordures (inexistantes jusqu'à ce jour) rue du Mur au lotissement du « Creux Jeanneton » ont été réalisés afin de **canaliser les eaux de ruissellement**.

Dans le même objectif, rue de Fontaine, certaines **bordures de trottoirs** ont été **remplacées, voire rehaussées**.

Même si ces travaux amélioreront la situation, il faudra néanmoins garder à l'esprit que des conditions **climatiques exceptionnelles restent toujours difficilement maîtrisables**.

Le parking de l'église est maintenant terminé après la mise en place d'un **enrobé**. Il reste à **réaliser le traçage** ainsi que la **re-matérialisation de la rue du cimetière**, disparue depuis bien longtemps. Il est bon de rappeler que ce parking était **autrefois un cimetière bordé de haies** délimitant le **cheminement de la rue du cimetière**. Actuellement sans réelle délimitation, la rue est régulièrement le lieu de stationnement des véhicules. Un traçage approprié **viendra redonner** à cette voirie toute son utilisation, tout en **développant les places** de parking.

Le mur situé en bordure de la Vingeanne en **bas de la rue de l'abreuvoir** est en partie écroulé et on peut y voir aussi deux souches d'arbres qui **mettent en danger sa stabilité**.

L'association **DEFI 21**, à qui avait été confiée la restauration du mur de la rue de la Baudotte, et par laquelle nous pouvons obtenir des **conditions financières intéressantes**, a été consultée pour un chiffrage de remise en état. Cette opération présente **une particularité**: le fait que le **piéd de ce mur est dans l'eau**, il faudra l'assécher pour effectuer les travaux, ce qui entraîne un surcoût non négligeable.

Le conseil municipal a décidé de ne **pas donner suite dans l'immédiat** et de remettre ultérieurement ces travaux.



Le drakkar entre les deux ponts de la Vingeanne

LES TRAVAUX EN PHOTOS



Chemin rural N° 11 « du bois de la Cour »



Chemin rural N° 131 « de la prairie »



Rue du Mur « lotissement du Creux Jeanneton »



Canalisation des eaux pluviales rue Haute du Chanoy



Canalisation des eaux pluviales rue de Fontaine



Canalisation des eaux pluviales rue Haute du Chanoy

PERMIS DE CONSTRUIRE, LA COMMUNE RENSEIGNE⇒ **Votre projet de travaux et le dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme**

Avant de commencer les travaux, il est possible de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain concerné.

⇒ **Le certificat d'urbanisme**

Il existe 2 types de certificats d'urbanisme :

- **Le certificat d'urbanisme d'information**, un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné, les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption, etc.) et le régime des taxes d'urbanisme. Il est généralement demandé par le notaire avant toute vente immobilière.
- **Le certificat d'urbanisme opérationnel**, il permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Il précise l'existence d'équipements publics (voies et réseaux) desservant le terrain ainsi que le régime des taxes d'urbanisme.

⇒ **La déclaration préalable de travaux**

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- Construction nouvelle ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m².
- Pour les travaux sur une construction existante
- Travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction,
- Changement de destination d'un local (ex: transformation d'un local commercial en local d'habitation), sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment
- Réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

⇒ **Le permis de démolir**

Le permis de démolir est utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle

Si la démolition dépend d'un projet de construction ou d'aménagement, les formulaires de demande de permis de construire ou de permis d'aménager permettent également de demander l'autorisation de démolir.

⇒ **Le permis de construire**

En fonction de la nature de votre projet, vous devez établir votre demande sur le formulaire correspondant.

⇒ **Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions :**

- Les constructions nouvelles qui créent plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol sont soumises à permis de construire (ex : un abri de jardin),
- Les extensions des constructions existantes qui créent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, si la surface totale de la construction après projet est portée au-dessus de 150 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

⇒ **Le permis d'aménager**

Le permis d'aménager permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné (ex : création d'un lotissement comprenant une voie publique).

⇒ **Le permis modificatif (au permis de construire ou d'aménager)**

Le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager en cours de validité peut apporter des modifications à celui-ci dès lors que ces modifications sont mineures (ex : modifications d'ouvertures). Ce permis ne constitue pas un nouveau permis.

⇒ **L'ouverture et l'achèvement des travaux**

Lors de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire du permis de construire (ou d'aménager) adresse au maire de la commune une déclaration d'ouverture de chantier en 3 exemplaires.

À l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement, une déclaration attestant cet achèvement et la conformité des travaux (DAACT) au permis délivré (ou à la déclaration préalable) est adressée à la mairie.

Vous trouverez tous les documents à télécharger sur :

<https://www.vdsv.fr/le-permis-de-construire>

LES EFFECTIFS DU CPI PROGRESSENT

Avec l'arrivée d'un **nouvel élément**, le **Centre de Première Intervention** de Saint Seine sur Vingeanne voit son effectif passer à **9**.

Nous souhaitons la bienvenue au **Sapeur Rudy Masson**. Son intégration au CPI de Saint Seine fait suite à une formation parmi les **Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)** Venelle-Vingeanne.

Ils sont **29 180**, filles et garçons, en France à se retrouver chaque semaine dans les **1 500 sections de jeunes sapeurs-pompiers**. Ils **suivent une formation** tout au long de l'année scolaire, souvent les **mercredis** et/ou **samedis**.

Vous avez entre 11 et 18 ans ? Vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire ou professionnel plus tard ?

- Découvrez le matériel d'incendie, apprenez les techniques de lutte contre l'incendie
- Apprenez les gestes qui sauvent
- Faites du sport
- Participez à des manœuvres et à des cérémonies
- Gagnez en courage
- Apprenez le dépassement de soi
- Évoluez au sein d'une véritable équipe

Partagez des valeurs de solidarité et de civisme

La section JSP Venelle-Vingeanne vous attend !

Pour tout renseignement : **Alexandre Bergerot : 06 30 44 00 15.**



Le jeune Rudy MASSON a côté du maire

NOUVEAUX ÉLECTEURS, LA COMMUNE POUR EXERCER SA CITOYENNETÉ

La commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne a organisé, **de manière inédite**, vendredi 1^{er} avril, une **cérémonie citoyenne**.

Cette année, **six nouveaux jeunes électeurs** ont été **conviés à venir aux urnes**, pour la première fois. En présence d'une partie du conseil municipal, le Maire, après avoir rappelé les **grands principes de la République**, a remis leur **carte d'électeur** et le **livret du citoyen** en mains propres à Jeanne Léonard, Léane Maire et Baptiste Gauthier. Les jeunes n'ayant pu se libérer pour ce temps citoyen ont reçu leur carte par voie postale, il s'agit de Terefenko Perrine, Hansberque Julien et de Gauche Clément



ACTIVITÉ FAMILLE, ABREUVER LES OISEAUX L'ÉTÉ!

Canicule, comment venir en aide aux oiseaux ?

A chaque saison les oiseaux ont des besoins spécifiques. En été, il faut penser à répondre à leurs besoins en eau.

Vous êtes habitués à venir en aide aux oiseaux pendant l'hiver ? Ne les oubliez pas non plus pendant l'été, et les périodes de fortes chaleurs. Leur installer un point d'eau et favoriser la biodiversité dans votre jardin ou sur votre balcon, leur apportera une aide précieuse.

Donner de l'eau aux oiseaux

Pourquoi ?

En été, particulièrement pendant les périodes de canicule, les oiseaux peuvent souffrir de déshydratation. « Les oiseaux transpirent moins que les mammifères, mais ils perdent néanmoins de l'eau, par leur respiration et lorsqu'ils font leurs déjections » explique Marjorie Poitevin, chargée d'étude à la LPO. Les oiseaux ont également besoin d'eau pour se baigner souligne la spécialiste. « Cela leur permet de se rafraîchir, et de se nettoyer, en facilitant le lissage de leur plumage. » Il est donc conseillé d'accompagner les oiseaux en saison chaude, en veillant à mettre à leur disposition un point d'eau adapté.

Comment ?

Pendant l'été, on peut ainsi disposer des abreuvoirs spécialement conçus pour les oiseaux, dans les jardins, mais également en ville, sur les balcons. On peut aussi opter pour une simple coupelle, en veillant toutefois à respecter certaines recommandations. « Surtout, il ne faut pas que le récipient soit trop profond, pour éviter le risque de noyade : chaque année il y a des cas de noyade d'oiseaux, ou de petite faune sauvage dans des bassines » met en garde Roxane Burnel, responsable du programme Refuges LPO. Il faut savoir qu'un oiseau, dont le plumage serait trop imbibé d'eau, ne peut plus prendre son envol et risque la noyade. « Pour éviter tout

risque, on recommande d'opter pour un récipient ne faisant pas plus de 10cm de profondeur, et rempli d'environ 5cm d'eau, détaille Marjorie Poitevin. L'idéal étant une soucoupe, assez large, en terre cuite, pour préserver au maximum la fraîcheur. »

L'emplacement du point d'eau est également important. La LPO recommande de choisir un coin de préférence ombragé, pour éviter que l'eau en devienne trop chaude, et surtout de choisir un endroit dégagé. « Il faut éviter les endroits près des arbustes, ou des buissons, là où des prédateurs, comme le chat, pourraient se cacher », met en garde Roxane Burnel.

Autre critère à prendre en compte : l'hygiène, comme l'explique Marjorie Poitevin : « Mieux vaut changer l'eau de l'abreuvoir tous les jours. Ces points d'eau sont des lieux de rassemblement des oiseaux, ce qui peut engendrer un risque de contamination en cas d'oiseau malade. Pour éviter les problèmes, on renouvelle l'eau, et on nettoie de temps en temps le récipient. »

NE PAS LEUR DONNER DE NOURRITURE

Pour aider au mieux les oiseaux l'été, apportez leur de l'eau, et uniquement de l'eau. Celle du robinet est parfaitement adaptée, il ne faut ajouter aucun liquide ou ingrédient. « Surtout, ne donner pas du lait aux oiseaux, ou une quelconque nourriture. Autant nous invitons les particuliers à nourrir les oiseaux l'hiver, autant nous le déconseillons fortement l'été, insiste Marjorie Poitevin. Il est d'abord inutile de donner des graines aux oiseaux car un bon nombre, à partir du printemps, deviennent insectivores. Il est, de plus, dangereux de leur déposer des graines ou de la nourriture dans les mangeoires, car avec la chaleur, la nourriture peut devenir rance, et des maladies peuvent se développer, affectant les oiseaux. »

PONT DU CANAL, LA COMMUNE ATTENTIVE.

Comme chacun aura pu le constater le **trafic sur le pont du canal** a été **limité** par le Département à **40T**.

Différents sondages et études réalisés afin d'en connaître **l'état général** ont conduit le Conseil Départemental à décider de sa **rénovation**. Pour ce faire, son **tablier sera déposé et remplacé**.

Ces **travaux importants** dureront environ **trois mois** et sont prévus à compter du 22 août 2022 jusqu'au 10 novembre 2022. Durant cette période la circulation y sera **fermée**.

Le Conseil Départemental a prévu la mise en place d'un **itinéraire de déviation** qui transitera par Mornay, Montigny-sur-Vingeanne, Lavilleneuve-sur-Vingeanne.

Les **représentants des différentes communes concernées** par cet itinéraire ont fait part de leurs **craintes** quant aux **risques pour leurs habitants** et les risques de dégradations des infrastructures.

Un **balisage** et une **information spécifiques** seront mis en place par le Conseil Départemental afin de **limiter ces risques**.

La gêne engendrée, notamment pour les **bus scolaires**, nécessitera des **aménagements** afin d'assurer le transport de élèves dans les **meilleures conditions**.

FRESQUES SUR LES TRANSFORMATEURS, LA COMMUNE PARTENAIRE.

L'Association "Musique, Culture et Patrimoine" a soumis le projet de mettre en peinture les différents postes de transformation électrique installés sur la commune afin de les embellir.

La municipalité n'étant pas propriétaire de ces installations, ce projet a été soumis à Enédis.

Enédis a donné son accord, informé des modalités

de réalisation afin de garantir la sécurité lors des interventions.

Les sujets peints devront être approuvés par le conseil municipal avant exécution.

Les 5 transformateurs sont concernés, un échelonnement des travaux sera prévu avec le, la ou les artistes.

**SUIVEZ L'ACTUALITÉ SAINT SEI-
NOISE**

Avec l'application Panneau Pocket



PANNEAUPOCKET

La commune de **SAINT SEINE SUR VINGEANNE** est adhérente à l'application **Panneau Pocket**

Cette application **GRATUITE**, et utilisable de manière **illimitée** pour smartphones et tablettes vous permet d'être **informé des événements** et des **publications de la Mairie**.

MODE D'EMPLOI :

Sur le site de téléchargement des applications de votre smartphone ou tablette (Play Store – Apple Store...) :

Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche

Le logo PanneauPocket apparaît

Cliquez sur « installer » ou « Obtenir »

Ouvrez l'application et autorisez les notifications

Entrez « Saint-Seine-Sur-Vingeanne » dans la barre de recherche en haut de l'écran

Désignez ensuite la commune en favori en cliquant sur le **cœur jaune**

Vous recevrez une notification à chaque nouvelle publication de la Mairie

Utilisation gratuite illimitée

TRAVAUX D'ÉLAGAGE, LA COMMUNE ENTRETIENT

Depuis un certain temps, on peut constater le **dépérissement de certains arbres**, principalement les **frênes et les résineux**.

Afin de garantir un **maximum de sécurité**, certains ont dû être **abattus** notamment des **résineux morts** sur le terrain près du château d'eau présentant un **risque** pour les personnes.

Il en est **de même** pour des **frênes** situés près de la fontaine rue de l'abreuvoir (vers les terrains de boules) présentant un **risque** pour les promeneurs et pour la fontaine en cas de chute.

C'est notre employé communal, **Florian Gillet** titulaire du CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité et élévation multidirectionnelle) qui s'est chargé de **cette mission**. Les **zones** concernées ont été **sécurisées** après l'abattage des arbres dangereux.

Cette opération devra sans doute être renouvelée dans le futur quand d'autres arbres seront concernés.

LE BUREAU DE POSTE

Créé en 1879 et supprimé en 1991, le ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (P.T.T.) assurait l'acheminement du courrier et des télégrammes et le fonctionnement des réseaux télégraphiques et téléphoniques. L'administration des PTT a disposé jusqu'à 14 000 bureaux de Poste à travers la France.

Le bureau de Poste de Saint-Seine-sur-Vingeanne a été créé en 1894 sur l'initiative du conseil municipal. Il disposait d'une ligne télégraphique. Une première rénovation aura lieu en 1909.

En 1962, le bureau de poste est devenu très vétuste ; l'un des pires de Côte d'Or selon les dires du Préfet de l'époque. Le conseil municipal s'adresse à Jean Lenz architecte à Dijon pour cette rénovation. Outre le bureau de Poste en lui-même, le logement du receveur distributeur sera lui aussi mis aux normes de l'époque.

Les travaux seront confiés à Paul Faivre (Saint-Seine-sur-Vingeanne) pour la partie terrassement et maçonnerie, Léon Ravier (Fontaine-Française) pour la menuiserie et la quincaillerie, Marcel Chainquiou (Fontaine-Française) pour la plomberie, le sanitaire et l'électricité et Jean Tournois (Fontaine-Française) pour la plâtrerie et la peinture. Le nouveau bureau de poste sera inauguré le 2 mai 1964.

Le cout des travaux s'élèvera à 40 853 francs. Le projet sera financé par un emprunt de 10 000 francs sur 18 ans au Crédit Mutuel et par une subvention du Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones de 7 358 francs. Pour comparaison, le salaire horaire minimum garanti est de 1,70 francs en 1960.

Le bureau de Poste desservant aussi le village de Pouilly-sur-Vingeanne, la commune lui demandera une participation financière aux travaux sous forme d'une rétribution annuelle de 200 francs. Le conseil municipal de Pouilly-sur-Vingeanne refusera au motif que le budget municipal devait supporter d'importants travaux concernant notamment l'adduction d'eau et le goudronnage des chemins vicinaux.

Mr André Chatot sera le dernier receveur distributeur du bureau de Poste jusqu'à sa retraite en 1978. Par la suite, le bureau ne sera ouvert que quelques heures par jour. Le logement de fonction sera occupé par les institutrices et instituteurs de l'école.

Le bureau de Poste fermera définitivement le 1^{er} décembre 2008. Le bâtiment sera alors transformé en logements.

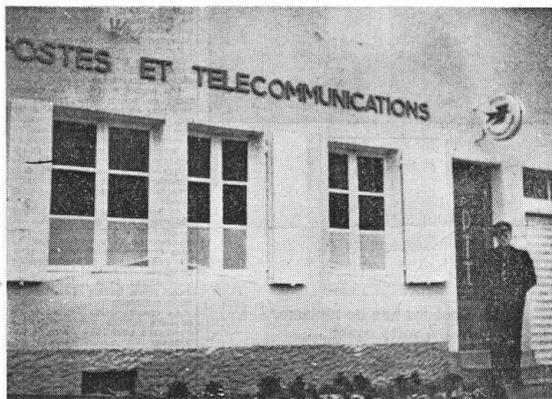


Inauguration en 1962



Le poste au début du 20^{ème} siècle

Le nouveau bureau des Postes à Saint-Seine-sur-Vingeanne



Inauguré le 2 mai dernier, le bureau des Postes de Saint-Seine-sur-Vingeanne a reçu tout récemment les derniers aménagements ainsi que les lettres de sa façade précisant son affectation. Les usagers de Saint-Seine et de Pouilly ont pu en bénéficier largement depuis plusieurs mois. C'est une garantie que ce bureau sera maintenu au moins pendant 18 années pour les besoins des habitants de Saint-Seine qui vont également bénéficier en totalité des derniers branchements d'eau potable. C'est un confort qui sera apprécié par tous

M. Chatot prend sa retraite



Sympathique réunion dimanche matin à la mairie de Saint-Seine, où M. Bouchard, maire, et tout le conseil municipal rendent hommage à M. et Mme Chatot à l'occasion de leur départ en retraite.

M. Chatot est né à Armay-le-Duc en 1922, où il reste jusqu'à l'âge de 30 ans, exerçant la profession de boucher. Obligé de quitter ce métier pour raisons de santé, il entre en 1952 comme auxiliaire des Postes à Nohay, puis il part en tant que titulaire dans le Loiret. Après un bref passage en Haute-Saône, il est muté receveur des

Postes à Saint-Seine en juillet 1960. En quelques mots, M. Bouchard, au nom du conseil municipal, remercie M. et Mme Chatot pour ces 18 années de service.

« Vous avez tout de suite su venir attirer la sympathie. Vous savez organiser des soirées récréatives et faire plaisir à chacun. »
« Vous avez rendu de multiples services aux personnes âgées, aidé en cela par Mme Chatot. »
« Vous avez la grande qualité de votre métier : la discrétion, et vous

avez toujours accompli votre travail avec droiture. »
« En vous offrant ce vin d'honneur et des présents, le conseil municipal vous souhaite une longue et heureuse retraite... »

M. et Mme Chatot qui ont quatre enfants et six petits-enfants, prennent leur retraite à Saint-Seine, à 10 mètres à peine du bureau de poste et vont se consacrer pour le moment aux joies du jardinage.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17!

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, **ne prenez pas de risques**; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).



AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur:

- **ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;**
- **interdisez l'accès des lieux.**

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- **Faites opposition auprès de votre banque**, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- **déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie** en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet: <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- **déclarez le vol à votre assureur**, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.



Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE:



Ma sécurité
Application grand public



www.interieur.gouv.fr

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable**, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur.** En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.** Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez de y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour**, même lorsque vous êtes chez vous.
- **Faites attention à tous les accès.** Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité.** En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.



Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- **N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.**
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillason**, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évittez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- **Informez votre entourage** de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).
- **Faites suivre votre courrier** ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- **Votre domicile doit paraître habité** tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur vos réseaux sociaux. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

- ➔ Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.
- ➔ Afin de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier. Contactez votre maire, pivot du dispositif.
- ➔ Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.

Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit en vous **déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie** de votre choix ;
- soit en vous **inscrivant en ligne** via le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.



ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE, LA COMMUNE BIENTÔT ÉLIGIBLE

C'est le **Conseil Départemental** de la Côte d'Or qui est le maître d'ouvrage du **déploiement de la fibre optique** sur notre commune. Il est bon de rappeler qu'aucune consultation n'a été faite au niveau de la commune, ce qui aurait permis d'émettre un avis sur les conditions d'installation....

Au cours de l'année 2021 et du 1er trimestre de l'année 2022, ce déploiement a été réalisé avec la **mise en place de poteaux bois supplémentaires** dans un paysage déjà bien encombré. Des **travaux de pose** de câbles de **fibre optique** en réseaux souterrains et aériens en fonction des possibilités ont été effectués ainsi que la pose de coffrets de

raccordement pour la **connexion des particuliers**.

Prochainement, la société "Altitude Infra" titulaire du marché **donnera son aval** pour le **raccordement des particuliers**. Vous pourrez alors choisir entre **différents opérateurs**. Le câblage entre le logement et le coffret de raccordement sera réalisé par **l'opérateur choisi** et **à la charge de l'abonné**.

Il est fortement recommandé, afin d'éviter toute déconvenue **d'attendre l'aval** du titulaire du marché avant de souscrire un abonnement.

L'achèvement des travaux est prévu pour la **fin de l'année 2022**.

BAIGNADE : MISE EN GARDE !

#COULEPASTONÉTÉ

Rivières, fleuves, canaux :
connaître les risques
c'est s'amuser sans danger

SUR VNF.FR, LES LIEUX DE BAIGNADE
AUTORISÉS SONT INDICQUÉS.



INFORME-TOI !



BUDGET DE LA COM-COM



BUDGET 2022



« Poursuivre le développement des équipements communautaires pour répondre au mieux à la demande, répartir équitablement les services sur le territoire, rénover les bâtiments et maîtriser les dépenses d'énergie, tels sont les enjeux identifiés et auxquels vos élus communautaires devront répondre dans les années à venir »

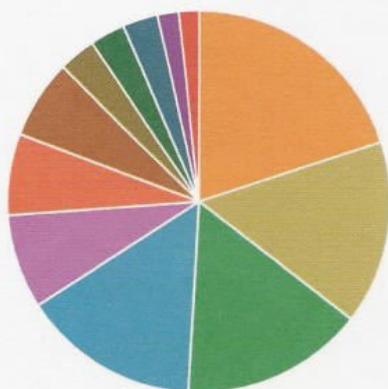
Laurent Thomas, Vice-président aux Finances



Le budget de fonctionnement

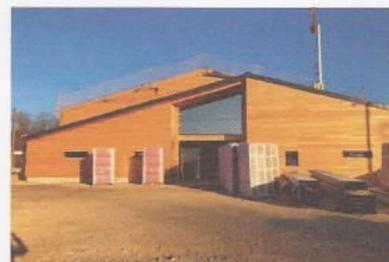
Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèveront à plus de 6.5 millions d'euros. Le budget sera stable au regard du compte administratif 2021 et n'entraînera pas de hausse de la fiscalité pour la 5ème année consécutive.

Les principaux postes de dépenses (sommes arrondies)



■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5 ■ 6 ■ 7 ■ 8 ■ 9 ■ 10 ■ 11 ■ 12

1. Les écoles (maternelles et élémentaires) 1,2 M €
2. Les déchets ménagers 941 000 €
3. Les accueils périscolaires 932 000 €
4. Le service restauration 905 000 €
5. L'École des 3 Arts 480 000 €
6. Le multi-accueil 420 000 €
7. Les affaires sportives 398 000 €
8. Les accueils extra-scolaires 190 000 €
9. Le développement économique 180 000 €
10. Le tourisme 180 000 €
11. Le Secteur Jeunes 108 000 €
12. France Services 105 000 €



Quelles orientations d'investissements pour 2022 ?

Equipements sportifs

Gymnase de Fontaine-Française

La réception des travaux pourrait intervenir en janvier 2013.

Désamiantage et remplacement des éclairages du tennis couvert de Belleneuve

Le montant des travaux s'élève à 180 000 €

Piscine

Rénovation des douches.

Petite Enfance - Enfance Jeunesse - Ecoles

Installation de la micro-crèche « Ainsi Font Fontaine » dans les locaux de la Communauté de Communes à Fontaine-Française

La micro-crèche devrait pouvoir bénéficier de nouveaux locaux d'ici la fin de l'année 2022.

Poursuite de la réflexion sur les écoles d'Arceau et de Beire-le-Châtel

Poursuite des investissements dans les écoles (informatique, sécurisation...)

Mirebellois
et Fontenois
Communauté de Communes

ACTUS

Le Syndicat Vingeanne Bèze Albane, la Commune adhère

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a créé une compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations : la **GEMAPI**. Tout d'abord confiée aux communes, la GEMAPI a été transférée aux communautés de communes par la **loi NOTRe**.

Pour notre commune, la compétence GEMAPI est donc du ressort de la communauté de communes du Mirebellois Fontenois. Celle-ci a décidé de déléguer cette compétence au **syndicat Vingeanne Bèze Albane**. Notre commune sera rattachée à ce syndicat cette année.

Le **syndicat Vingeanne Beze Albane** est né de la fusion du syndicat mixte de la Vingeanne et du syndicat intercommunal du bassin versant de la Beze Albane. Le syndicat est **présidé par David Richard** avec Jacques Couturier et Pascal Theron pour vice-présidents, Denis Jacquot pour secrétaire, Romain Tournier comme technicien de rivière et Christine Pleyssier secrétaire administrative.

Les compétences du syndicat sont les suivantes :

- L'aménagement des bassins versant Bèze- Albane et Vingeanne en vue de la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des milieux humides

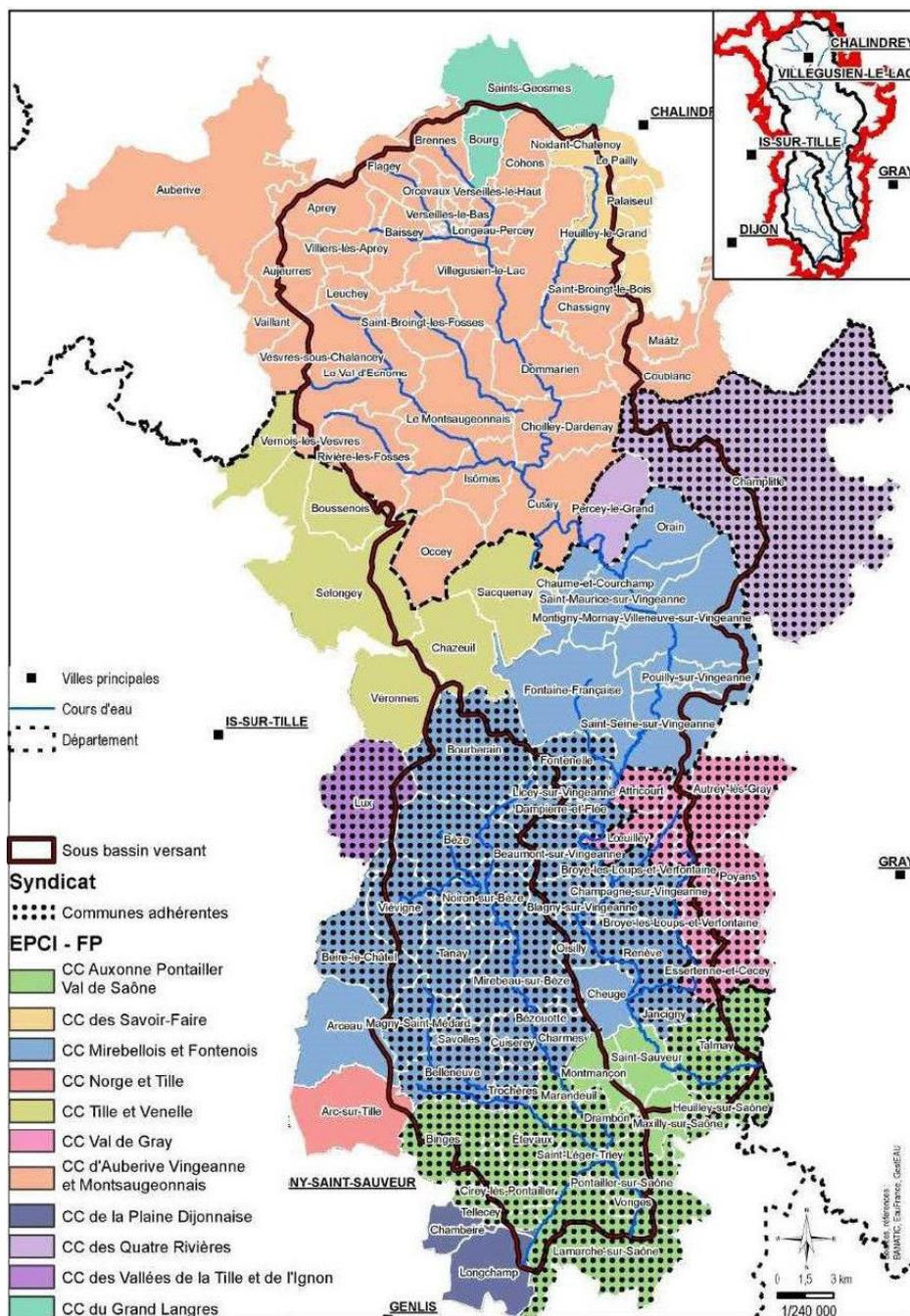
Le syndicat **ne prend pas à sa charge l'entretien régulier du cours d'eau**, notamment par enlèvement des dépôts, embâcles, et l'élagage ou recépage de la végétation des rives. **Ces travaux restent à la charge des propriétaires riverains.**

Le syndicat a pour **vocation à prendre la compétence GEMAPI** de la source de la Vingeanne à sa confluence avec la Saône (voir carte jointe).

Le syndicat est **financé** entre autre par la **taxe GEMAPI**. Les contribuables soumis à la taxe foncière ou la cotisation foncière des entreprises doivent s'acquitter de la taxe GEMAPI. **Elle ne peut excéder 40 euros par an et par habitant.**

Chaque année, le **conseil communautaire fixe le montant total de la taxe GEMAPI** qui est ensuite répartie sur les contribuables. Pour cette année, le montant de la taxe GEMAPI est fixé à 62 877 euros.

Il est évident qu'en **perdant la compétence GEMAPI**, nous **perdons notre liberté** d'action au niveau de la gestion des abords de la Vingeanne. Néanmoins, cette intégration au syndicat Bèze Albane peut être **bénéfique** notamment en ce qui concerne le financement des travaux d'entretien ou de remise à niveau de la Vingeanne.





INSCRIPTIONS DU PRINTEMPS



« La dématérialisation des échanges avec les services de la Communauté de Communes ne doit affecter en rien la qualité des échanges humains, c'est pourquoi le Portail Familles que nous vous proposons est conçu comme un outil supplémentaire pour faciliter la vie des familles »

Didier Lenoir, Président

Le Portail Familles Qu'est-ce que c'est ?



C'est un espace numérique qui permet aux familles de modifier leurs informations personnelles, de consulter leurs factures et pour celles qui utilisent les services enfance jeunesse de gérer leurs inscriptions 7J/7, 24H/24

- ✔ Réserver ou décommander un repas, un accueil périscolaire, un accueil pendant les vacances,
- ✔ Consulter ses factures,
- ✔ Vérifier et modifier ses Informations personnelles.

Enfance Jeunesse & Ecole des 3 arts

Inscription pour la rentrée de septembre 2022 : ATTENTION, les modalités changent afin de vous proposer un nouveau service Le Portail Familles !

Vous êtes déjà inscrit dans nos services ?

① Fin mai à mi-juin, vous recevrez par mail un identifiant et un mot de passe provisoire d'accès à votre compte personnel numérique. Attention, vérifiez que l'adresse mail fournie l'année précédente est toujours valide ou que notre message n'est pas dans vos SPAM.

② Une fois votre accès reçu, vous aurez jusqu'au 1er juillet pour choisir un nouveau mot de passe, vérifier et compléter votre compte personnel et nous faire parvenir les documents demandés.

Si vous ne souhaitez pas, ou ne pouvez pas utiliser, ce service, vous de-

vrez demander un dossier papier qui sera à retourner dans les mêmes délais.

Votre enfant entre à l'école ou vous n'avez jamais utilisé nos services ?

① Un dossier famille papier sera à retirer auprès des accueils périscolaires, au secrétariat de l'Enfance Jeunesse et au secrétariat de l'Ecole des 3 Arts, à compléter et à retourner le plus rapidement possible.

② Une fois vos informations enregistrées par nos services, vous recevrez un identifiant et un mot de passe provisoire pour accéder à votre compte personnel numérique sur le Portail Famille.

Attention, les services Enfance Jeunesse seront fermés du 8 au 28 août, il n'y aura pas de validation de dossier pendant cette période.

Mirebellois
et Fontenois
Communauté de Communes

ACTUS

VIE ASSOCIATIVE

MANIFESTATIONS 2022 : la Commune s'anime

En fonction de la situation sanitaire et des directives nationales et préfectorales, des manifestations peuvent être annulées

| | | |
|---|--|--|
| Dimanche 3 juillet | Vide grenier | Les associations 07 57 10 33 19 |
| Samedi 9 Juillet | Concours de Pétanque | Football Club Vingeanne 06 32 31 04 94 |
| Jeudi 14 juillet | Apéritif, buffet dinatoire | Les associations 07 57 10 33 19 |
| Samedi 16 Juillet | 18h00 : Pierre et le Loup par le quintette à vent « APRES » 21h00 : Koèm, chansons à texte française, blues, rock, par chant et guitare | Musique Culture et Patrimoine 03 80 95 42 75 |
| Samedi 23 Juillet | Balade nocturne Randonnée Musicalement vôtre | Regard sur le Val de Vingeanne 06 31 75 06 89 |
| Dimanche 24 Juillet | Journée créative Atelier découverte de la peinture Éléonore déco et laine feutrée (sur réservation, places limitées) | Tiffany 06 29 58 43 13 |
| Dimanche 31 Juillet | Marche Gourmande | Les associations 07 57 10 33 19 |
| Samedi 06 aout Dimanche 07 aout | Concours de ball-trap | Ball Trap Club de la Vingeanne 06 86 07 36 32 |
| Samedi 27 Aout | Concert Jazz | Musique Culture et Patrimoine 03 80 95 42 75 |
| Dimanche 28 aout | Concours de pêche | À la recherche du Temps 07 57 10 33 19 |
| Samedi 17 et Dimanche 18 Sep- tembre | Exposition journées du patri- moine : Le patrimoine durable. | Musique, Culture et Patrimoine 03 80 95 42 75 |

MARCHE GOURMANDE

À l'issue de l'étape finale de la marche gourmande du 31 juillet, les Associations du village vous convient à une soirée festive sur les hauteurs de Saint Seine (château d'eau) à partir de 18h.

Animation, buffet, buvette

Feu d'artifice à la tombée de la nuit offert par la municipalité.

FOOTBALL-CLUB VINGEANNE



Enfin une saison complète ! Certes. Mais une saison compliquée pour le FCV. Avec son lot de blessures, la lourdeur d'un pass sanitaire en première partie de championnat, la démission du président au cours de son exercice et des objectifs de résultats seniors non atteints.

Malgré cela, fort d'une centaine de licenciés, jeunes, seniors et dirigeants, le FCV a su animer le territoire avec ces rencontres jeunes le samedi tous au long de la journée. Le dimanche après-midi avec ses deux équipes seniors.

Au niveau des résultats, cette année fût compliquée pour nos équipes seniors. Avec une descente en D2 pour l'équipe fanion, du travail pour l'équipe

B, de la joie et de la passion pour nos équipes jeunes.

A la mi-mars, le président nous a remis sa démission, ce qui a engendré la formation d'un nouveau Conseil d'Administration et d'un nouveau bureau, présidé par Mr PAUFFARD Florentin.

Nous tenions à remercier la mairie pour son soutien, la mise à disposition et l'entretien des infrastructures.

Enfin, n'hésitez pas à nous rejoindre, nous soutenir et à venir nous encourager.

À très vite au bord du terrain.

Florentin PAUFFARD
Président.

CONCOURS DE PÉTANQUE



Les finalistes



La sculpture de Florian GILET
et la Présidente

Le petit bouchon St Seinois a organisé le 4^{ème} concours de pétanque le 11 juin 2022.

Cette manifestation s'est déroulée comme à son habitude sur le site de la Fontaine Rue de l'abreuvoir. Sous un soleil radieux, 34 doublettes se sont rencontrées tout au long de la journée dans une ambiance festive, conviviale et chaleureuse.

La doublette Anthony et Aymeric a gagné la finale face à la doublette Geoffrey et Sylvain.

Nous remercions Florian pour sa sculpture sur bois du totem à l'effigie de l'association. Nous remercions également Monique pour les gaufres.

Merci aux visiteurs d'être venus encourager les équipes et partager repas et boissons avec nous.

Marylin LEONARD
Présidente

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin : 414

Décès

- Suzanne DUVERNOY (dit Léone) le 16 décembre 2021
- Bernard GULLEMARD le 26 mars
- Nicole CHARLOT le 2 avril
- Paul LIEUTET le 13 avril
- Bernard DENOJEAN le 29 avril

Mariages

- Blanca Lourdes TRUJILLO ALBA et Tristan LEGOUZ De SAINT SEINE le 11 juin
- Alicia CHEVALIER et Marvyn PEREZ le 18 juin

Nouveaux habitants

- Valérie PONCIN au 18 de la rue de Fontaine
- Marielle et Éric SILVET SOIT SYRVET au 1 rue du Cimetière
- Émilie JOLY et Yoanne POINCENOT au 13 Ancienne route de Gray



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

COMMERCES AMBULANTS, COMMERCES ET ARTISANS

POISSONNERIE FRUITS ET LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU
Tél : 06 83 01 10 22
Le mardi matin

PETIT MARCHÉ FRAIS

Fromages-charcuterie
Établissements MAURON
70100 GRAY-LA-VILLE
Tél : 03 84 65 04 24
Le jeudi après-midi

SURGELÉS TOUPARGEL :

21000 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Tél : 03 80 46 17 22
MAXIMO : 21000 DIJON,
Tél : 03 80 28 00 70
THIRIET : 52000 CHAUMONT,
Tél : 03 25 35 00 25

FROMAGES CHARCUTERIE

70700 CHARCENNE
Tél : 03 84 65 68 68
Le mardi après midi

Le Camion de l'Épicier

Florian GARZO
07 49 71 79 20
Le vendredi de 9h à 10h
Place du Château



JARDIN DESIGN

Arboriste Grimpeur - Paysagiste
Conception / Aménagements extérieurs
Entretien des espaces verts

Ne pas jeter sur la voie publique

HRIVNAK Alexandre

21610 Saint Seine Sur Vingeanne

Jardin Design

Tél : 0640895927

Email : jardindesign21@outlook.fr

SIRET : 90370698400015



Pompes Funèbres
Dijonnaises et Marbrerie

Sébastien JOUAN
Isabelle LE MEN

21 rue Jean Moulin
21300 CHENÔVE
Tél : 03 45 49 09 67

211 bis rue d'Auxonne
21000 DIJON
Tél : 03 80 66 24 02

E-mail : pompes.dijonnaises21@gmail.com



LORRAINE VENAISON SARL

CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE
GIBIERS CHASSE FRANCE
PERENIGUEZ JUAN JOSE

2 RUE DE ROSIERES
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Tél : 0661886735
Fax : +33(0)380759322
lorraine.venaison@orange.fr

Boulangerie Pâtisserie



Véronique et Jérôme
MONIOTTE

15 rue basse
21610 Saint Seine sur Vingeanne
tél : 03 80 85 58 02

CHEVALIER

Serrurerie Chaudronnerie

Installation industrielle d'aspiration

eric.chevalier-21@orange.fr

06 80 38 36 51

21610 Saint Seine / Vingeanne

ENTREPRISE JACKY
MARCEL plaquiste peintre facade
entreprise a votre service depuis 1982

qualifiée qualibat RGE

21610 ST - SEINE sur VINGEANNE

03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81

jackymarcel0791@orange.fr

